Association
Glâne Région

Rue du Château 112, Case postale 76
1680 Romont
T +41 26 651 90 50
info@glaneregion.ch
www.glaneregion.ch

Assemblée des délégué.e.s du 04.11.2026
Message du Comité de direction à l'attention des communes glânoises

Mesdames les Syndiques,
Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Adoption des modifications du plan directeur régional

Le présent message a pour objet de soumettre à l'Assemblée des délégués la version finalisée du Plan directeur régional de la Glâne (PDR). Cette version intègre les modifications apportées à la suite de l'approbation partielle du Canton et permet de finaliser la stratégie régionale des zones d'activités et la répartition des besoins en surfaces d'expansion. Elle donne ainsi aux communes une base claire et cohérente pour leur propre planification. Le message présente également, à titre d'information, les résultats de la consultation publique et le traitement arrêté par le Comité de direction.

Contexte et procédure

Le PDR a été partiellement approuvé par le Canton à la fin de l'année 2025. Les modifications apportées par l'Association Glâne Région permettent de finaliser les volets qui n'avaient pas encore été approuvés, principalement la stratégie des zones d'activités et la répartition des besoins en surfaces d'expansion. Les autres adaptations donnent suite aux demandes formulées par le Canton dans le cadre de l'approbation partielle.

L'ensemble de ces adaptations a été soumis à une consultation publique de trois mois, achevée le 22 août 2026. A l'issue de l'adoption par l'Assemblée des délégués, le dossier sera transmis au Canton pour approbation. Aucune voie de recours n'est ouverte à ce stade de la procédure.

Résultats de la consultation et traitement des prises de position

Quatre prises de position ont été déposées, par la commune de Vuisternens-devant-Romont, la Fondation Leschot, l'Association régionale de la Sarine et le Canton de Vaud. Ces deux dernières instances ont été consultées en raison de leur situation limitrophe.

Aucune prise de position ne remet directement en cause les modifications mises en consultation. Les demandes formulées portent principalement sur des éléments déjà approuvés ou extérieurs au périmètre de la présente procédure, sur l'actualisation de certains contenus ainsi que sur la

collaboration interrégionale. Le Comité de direction a examiné chacune de ces demandes et défini la manière d'y répondre : prendre acte des remarques qui n'appellent pas de modification, apporter des réponses circonstanciées en précisant le cadre applicable et le rôle des instances concernées, et intégrer des adaptations mineures, de nature rédactionnelle ou visant à mettre à jour des références, des données factuelles ou des informations devenues obsolètes, dès lors qu'elles ne modifient ni le fond ni les orientations du cadre approuvé.

Proposition du Comité de direction

Au terme de la procédure de consultation et après examen des prises de position, le Comité de direction considère que la version finalisée répond aux exigences cantonales tout en préservant les orientations régionales du PDR. Il recommande dès lors à l'Assemblée des délégués :

1. d'adopter la version finalisée du Plan directeur régional de la Glâne, intégrant les modifications présentées dans le présent message et offrant aux communes un cadre régional clair pour leur propre planification ;
2. d'autoriser la transmission du dossier au Canton pour approbation.

Romont, le 13 octobre 2026

Pour le Comité de l'Association Glâne Région

Le Président : Le Secrétaire :

Valentin Bard Simon Richoz

Pour la Commission Aménagement et Economie de l'AGR

Le Président :

Jean-Claude Cornu (8 oct. 2026 17:15:52 GMT+2)

Jean-Claude Cornu